

COMMUNIQUE du 01-05-2024

Suite à la participation importante de pilotes « hors Ligue » dans certaines catégories de notre championnat (Mini60, Nationale et Open Rotax) lors de la manifestation d'ANNEVILLE, le Comité Directeur vous apporte les informations suivantes sans apporter de modifications à la réglementation de la saison 2024 :

Conformément au Règlement particulier de notre championnat 2024 déposé et validé par les services de la FFSA N° CK 2024 / 09 en date du 16 .01 . 2024 :

Concernant la manifestation :

- Tout pilote détenteur d'une licence compétition nationale ou internationale (*licencié dans notre ligue et hors de notre ligue*) et tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère peut participer à une ou plusieurs manifestations de notre championnat : **Art 7 . De ce fait tout participant entre dans le classement de la manifestation**

Concernant le championnat :

- Tout pilote désirant participer au championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du championnat de ligue . **Art 8a**
- Seront classés dans le championnat de ligue **Art 8b :**
 - Les pilotes licenciés auprès d'une ASK du ressort de la LKHF ou d'une ASA des hauts de France
 - Les pilotes étrangers remplissant les conditions de **l'article 8**
- D'autre part tout pilote (répondant aux critères ci-dessus) prenant part à une épreuve du championnat de ligue peut marquer des points **Art 6c**
-

De ce fait tout pilote licencié « hors ligue » ne marque pas de points et n'entre pas dans le classement du championnat. Donc la distribution des points ainsi que les 2 points supplémentaires pour meilleur temps au tour se feront pour la préfinale et la finale dans l'ordre des classements correspondants sans tenir compte de la position des participants « hors ligue » (Retrait des « hors ligue » pour l'attribution des points)

Pour faire partie du classement final du championnat il faut être inscrit aux 5 épreuves **Art 6c**